

Avis de publicité

à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public d'Université de Paris – site Necker

Objet

Université de Paris a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique privé pour l'occupation d'un local de l'UFR de médecine de la faculté de santé, sur le site de Necker, pour des activités de mesure de service médical rendu.

Université de Paris envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation car le projet de l'opérateur s'inscrit dans les thématiques de recherche de la chaire de l'UFR de médecine, Chair of Innovation & Value in Health, qui contribue à améliorer le parcours de soins et le système de santé dans son ensemble et à former les nouveaux acteurs de cette approche innovante.

Ce projet donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions prévues aux articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Le présent avis est publié en application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de cet article selon lequel : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Caractéristiques et durée du titre d'occupation projeté

La sollicitation reçue par Université de Paris concerne un local d'une superficie de 33 m² situé dans les locaux de l'UFR de médecine de la faculté de santé sur le site de Necker, au quatrième étage du bâtiment C de la résidence Necker, 160 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

L'opérateur compte y installer des activités de valorisation de la transparence et de la pertinence d'actes chirurgicaux.

La convention d'occupation domaniale sera signée pour une période suffisante au regard des activités envisagées. A titre indicatif, le projet proposé porterait sur une durée de 3 ans.

En contrepartie de la mise à disposition du local, le candidat qui pourra installer les équipements nécessaires à l'installation de ses activités, s'engagera à verser à l'Université de Paris une redevance annuelle.

Modalités de la manifestation d'intérêt

Tout opérateur porteur d'un projet concurrent visant à développer des activités de recherche et développement sur l'inflammation, peut manifester son intérêt en envoyant un dossier complet **avant le 18 juin 12H heure de Paris** :

- Soit sous format papier à l'adresse suivante, le cachet de la poste faisant foi:

Université de Paris

Manifestation d'intérêt pour l'occupation d'un local site Necker

Dimitra GAKI

DGD Patrimoine de l'Université de Paris

85 Boulevard Saint Germain

75006 PARIS

- Soit sous format électronique à l'adresse suivante:

direction.pileps@u-paris.fr

Le dossier de candidature devra contenir :

- une note de présentation de l'opérateur et du projet envisagé.
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

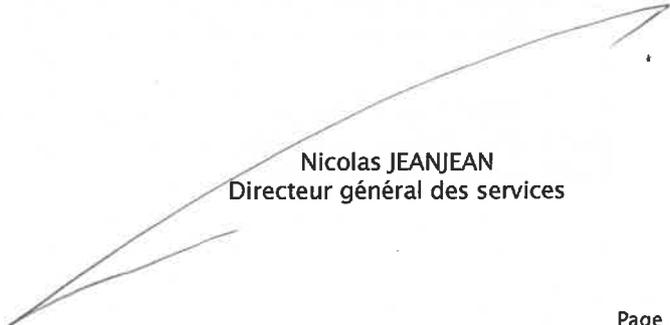
Les demandes de renseignements complémentaires et les dossiers de candidature sont à adresser à Université de Paris à la même adresse.

Si aucun candidat concurrent ne se manifeste avant la date limite de manifestation mentionnée ci-dessus, Université de Paris pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté spontanément son intérêt le titre d'occupation temporaire du domaine public.

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CG3P.

Le candidat sera alors invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Le 31 mai 2021



Nicolas JEANJEAN
Directeur général des services